

# PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

---

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2017

Séance du 6 décembre 2017 - Maison du Parc à Pélussin  
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 86  
Présidente : Mme PEREZ Michèle

### Délégués Collège de la Région Rhône-Alpes

#### Etaient présents

Mme BUSSIERE Laurence  
M. HEYRAUD Stéphane  
M. MANDON Emmanuel

#### Etaient représentés

M. CINIERI Dino	Par M. MANDON Emmanuel
Mme CUKIERMAN Cécile	Par M. HEYRAUD Stéphane
M. VIAL Raymond	Par Mme PEREZ Michèle

#### Etaient absents

Mme PEYCELON Nicole  
Mme ROBERT Sophie  
Mme SLEPCEVIC Sandra  
M. TAITE Jean Pierre

### Délégués Collège des Conseils Départementaux

#### Etaient présentes

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne	Conseil Départemental Loire
Mme JURY Christiane	Conseil Département Rhône
Mme PEYSSELON Valérie	Conseil Départemental Loire
Mme VIALLETON Marie Michèle	Conseil Départemental Loire

#### Etaient représentés

Mme PERRIN Fabienne	Par Mme VIALLETON Marie Michèle
M. REYNAUD Hervé	Par Mme PEYSSELON Valérie

#### Etait excusée

Mme RIBEIRO-CUSTODIO Alexandra	Conseil Département Rhône
--------------------------------	---------------------------

#### Etait absente

Mme PUBLIE Martine	Conseil Départemental Rhône
--------------------	-----------------------------

## **Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien**

### **Délégués de la Communauté de communes**

#### *Etaient présents :*

M. CHERIET Farid  
Mme DE LESTRADE Christine  
M. DEVRIEUX Michel  
M. PERRET Jean Baptiste  
M. SAUVIGNET Daniel  
M. ZILLIOX Charles

#### *Etaient absents*

M. CHORON Denis  
Mme RICHARD Béatrice

### **Délégués des Communes**

#### *Etaient présents*

M. BRIAS Bernard	Délégué de Véranne
M. MARET Philippe	Délégué de Malleval
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de Roisey
M. SEGUIN Frédéric	Délégué de St Michel sur Rhône

#### *Etaient absents*

Mme FRERING Odette	Déléguée de Chuyer
Mme LEFEBVRE M. Chantal	Déléguée de Vérin
M. VERNEY Jean Paul	Délégué de Maclas

## **Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat**

### **Délégués de la Communauté de Communes**

#### *Etaient présents*

M. BERNARD Hervé  
Mme DROIN Anne  
M. IMBERT Florent  
Mme LEVEQUE Patricia  
M. SCHMELZLE Pierre  
M. SOUTRENON Bernard  
M. SABOT Guillaume

#### *Etait représentée*

Mme ROCHETTE Yvette Par M. TEYSSIER Robert

#### *Etait absent*

M FOREL Vincent

### **Délégués des communes**

#### Etaient présents

Mme LECORNU Françoise

M. LE GRIS Sébastien

M. TEYSSIER Robert

Déléguée de Colombier

Délégué de St Sauveur en Rue

Délégué de St Romain les Atheux

#### Etaient représentés

M. MALOCHET Yves

Mme MONCHOVET Michèle

Par Mme LEVEQUE Patricia

Par M. SOUTRENON Bernard

#### Etaient absents :

M. ARNAUD Patrick

M. BRUNON François Xavier

M. DURSAPT Jean Louis

Délégué de Thélis la Combe

Délégué de Planfoy

Délégué de Tarentaise

### **Délégués Collège secteur de Condrieu**

#### **Délégué de la Communauté de communes**

#### Etait présente

Mme BERGER Corinne

#### Etait représenté

M. BRACCO Vincent

Par M. DURR Daniel

#### Etait excusé

M. BONNEL Claude

#### Etaient absents

M. DARMANCIER Martial

M. GADOUD Marc

### **Délégué des communes**

#### Etaient présents

M. DURR Daniel

Mme CAIRE Annie

Délégué de Condrieu

Déléguée suppléante St Romain en Gal

#### Etaient absents

M. LAGER Alain

M. LECONTE Marc

Mme MILHAU Gabrielle

Délégué de Tupin Semons

Délégué de Loire sur Rhône

Déléguée suppléante de Treves

## **Délégués Collège du secteur du versant du Gier**

### **Délégués de la Communauté agglomération de Saint Etienne Métropole**

#### *Etait présent*

M. PORCHEROT Jean Philippe

#### *Etaient excusés*

Mme DREVON Chantal

M. SEUX Jean François

#### *Etaient absentes*

Mme FAYOLLE Sylvie

Mme HUET Isabelle

### **Délégués des communes**

#### *Etaient présents*

M. LACROIX Norbert

M. VALLUY J. Christophe

Délégué La Terrasse sur Dorlay

Délégué de Ste Croix en Jarez

#### *Etaient absents*

M. BARRIER Jean Alain

M. THOLOT Sébastien

Délégué de Farnay

Délégué La Valla en Gier

### **Délégués Collège des Villes Portes**

#### **Délégué de la Communauté agglomération de Saint Etienne Métropole**

#### *Etaient Présents*

M. FAVERJON Christophe

Mme FOREST Nicole

M. GEYSSANT Daniel

M. PENARD Christophe

#### *Etaient représentés*

Mme CHAZELLE Suzanne

M. DUMAINE Sébastien

Par Mme DE BEAUMONT Anne

Par Mme FOREST Nicole

#### *Etait absent*

M. GONNET J. Gabriel

### **Délégués des Villes portes**

#### *Etaient présents*

Mme DE BEAUMONT Anne

M. FAVIER Daniel

M. LARGERON Patrick

Déléguée de Firminy

Délégué de La Ricamarie

Délégué d'Annonay

M. MICHAUT Marc Délégué de L'Horme  
M. VINCENT Pierre Délégué suppléant Lorette

Etait représenté

M. CROZET Cédric Par M. FAVERJON Christophe

Etaient absents

M. BERGER J. Pierre Délégué de St Etienne  
Mme CHARBONNEL Christiane Déléguée de La Grand-Croix  
Mme RUAS Janine Déléguée de St Martin la Plaine  
Mme REVEYRAND Anne Déléguée de la Métropole du Grand Lyon

**Assistaient également à la réunion :**

M. FOREST Michel Président Amis du Parc  
M. FOUGEROUSSE Amis du Parc  
M. GIRARD Frédéric Chargé de mission Région Auvergne Rhône Alpes  
Mme BONGRAND Association APEPS Rochetaillée  
M. DUL Grégory Association APEPS Rochetaillée  
M. DELOLME Henri Association Amis forêt Taillard  
Equipe du Parc

Etaient excusés

M. DEMEURE Maire de Rochetaillée  
M. GIBERT Directeur tourisme Loire  
M. GILBERT Jean Président CPIE  
M. GRENOT Jacques CRPF  
M. GUILLOTEAU Christophe Président Département du Rhône représenté par Mme JURY  
Mme LEMOINE CPIE  
M. PETIOT DDT 42 Service eau  
M. Le Commandant Gendarmerie Direction de Pélussin  
M. WAUQUIEZ Laurent Président Région Auvergne Rhône Alpes représenté par M. MANDON

La Présidente certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Michèle PEREZ accueille les membres du Comité syndical et les invite à respecter une minute de silence suite aux décès de deux délégués au Parc : Michel BASTIEN (en représentation du collège du territoire des Monts du Pilat, conseiller municipal de Jonzieux) et Robert GAUTHIER (en représentation du collège du territoire de la Région de Condrieu, conseiller municipal de Trèves).

**1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15 JUIN 2017**

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

## **2 – APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DE REUNIONS DE BUREAU DU 13 AVRIL, 10 MAI, 17 MAI, 28 JUIN, 13 SEPTEMBRE ET 11 OCTOBRE 2017**

Anne de BEAUMONT fait remarquer que certaines réunions ont eu lieu il y a plus de six mois et ne souhaite donc pas prendre part au vote concernant l'approbation de ces comptes-rendus.

Guillaume SABOT revient sur le bureau du 10 mai au cours duquel a été débattu le projet éolien des Ailes de Taillard. Il ne conteste pas l'avis même s'il considère qu'il est dommage que celui-ci soit défavorable s'agissant d'un projet aussi structurant. Il serait opportun que le comité syndical, pour une gouvernance plus partagée, puisse être consulté sur des questions de même ordre à l'avenir.

Stéphane HEYRAUD évoque sa demande émise lors de la précédente réunion du comité syndical, à savoir de revenir sur certaines délégations données au bureau.

Michèle PEREZ rappelle à M. HEYRAUD qu'il siège au Comité syndical en tant que représentant de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Aussi, elle souhaite connaître la position de la Région à ce sujet.

Les comptes des réunions de bureau du 13 avril, 10 mai, 17 mai, 28 juin, 13 septembre et 11 octobre 2017 sont approuvés à l'unanimité.

## **3 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LA PRESIDENTE**

La liste des décisions prises par la Présidente dans le cadre de ses délégations figure dans le tableau ci-dessous pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 15 novembre 2017.

<b><u>Délégations</u></b>	<b><u>Décision</u></b>
Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget	<i>Sans objet</i>
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des attributions dévolues à la CAO et au jury de concours par la réglementation en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget	<b>Cf. tableau ci-dessous</b>
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans	<i>Sans objet</i>
Passer des contrats d'assurance	<i>Sans objet</i>
Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Parc	<i>Sans objet</i>
Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges	<i>Sans objet</i>
Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600€	<i>Sans objet</i>
Fixer la rémunération et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de	<i>Sans objet</i>

justice et experts	
Intenter au nom du Parc les actions devant les juridictions civiles, pénales ou administratives en première instance, appel ou cassation, dans les cas définis par le Comité syndical	<i>Sans objet</i>
Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical lors du vote du budget primitif	<i>Sans objet</i>

**Liste des décisions prises par la Présidente dans le domaine des marchés publics pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 15 novembre 2017**

<b><u>Objet</u></b>	<b><u>Entreprise attributaire</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
Mise en accessibilité aire accueil Malleval	Ent COLAS	34 800 TTC
Contrat corridor – Assistance PLUiH CA Annonay Rhône Agglo	SOBERCO Environnement	59 010 € TTC
Captation du savoir-faire rubanier de Jonzieux	AUTREMENT DIT	25 200 € TTC
Contrat corridor – réalisation supports communication	KABOCH ARTS	12 744 € TTC
Contrat corridor – Evaluation scientifique	Féd. Pêche et milieu aquatique Rhône	3 300 € TTC
Contrat corridor – Evaluation scientifique	MOSAIQUE Environnement	43 500 € TTC
Contrat corridor – Etude déplacement espèces invertébrés	FRAPNA Loire	3 675 € TTC
Contrat corridor – Etude déplacement espèces invertébrés	CBNMC	20 170 € HT
Contrat corridor – animation foncière landes	SAFER	18 270 € TTC

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de cette communication.

**4 – BUDGET PRIMITIF 2017 : DECISION MODIFICATIVE N°2**

L'objet de la décision modificative est d'inscrire les actions portées par le syndicat mixte du Parc en 2017, les financements correspondants apportés par les différents partenaires ainsi que de régulariser les montants liés aux amortissements.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le contenu de la décision modificative dont les tableaux récapitulatifs figurent en annexe à la présente délibération.

**5 – PRESENTATION DU PREVISIONNEL D'ACTIVITES 2018**

Depuis 2013 et afin d'avoir une vision d'ensemble des actions menées et des opérations accompagnées par le syndicat mixte, un prévisionnel d'activités est présenté. Celui-ci est structuré en suivant l'architecture de la Charte Objectif 2025 sans distinguer ce qui est financé sur le volet « programme » de ce qui l'est sur le volet « statutaire » du budget du syndicat mixte.

Sandrine GARDET présente le prévisionnel en suivant les axes de la Charte du Parc et en insistant uniquement sur quelques actions. Michèle PEREZ précise que chacun peut également poser des questions, réagir sur les points qui seront évoqués par Sandrine comme sur ceux qui ne sont pas évoqués et se trouvent dans le dossier de séance :

Sur l'axe 1 :

- Mise en œuvre du projet retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Atlas de la Biodiversité Communale (400 000 € de subvention pour 500 000 € de dépenses sur 3 ans) en lien avec la préparation d'un nouveau contrat Vert et Bleu avec la Région pour 2019
- Réactualisation de la cartographie des habitats naturels Loire et Rhône (méthode nationale CARHAB)
- Sensibilisation pour un périmètre de protection des espaces naturels et agricoles en secteur périurbain sur la côtière rhodanienne en déclinaison du Plan paysage
- Réflexion pour une offre de services adaptée en matière de paysage d'architecture et d'urbanisme aux besoins propres à chaque territoire d'intercommunalité

Marie-Michèle VIALLETON souhaite poser trois questions :

- l'une relative au suivi des travaux au Gouffre d'enfer,
- la deuxième sur l'arrêt de l'animation du PAEN Gier par le Parc du Pilat et la mise en place d'un PAEN sur le versant Rhône et
- la dernière sur le suivi fait par le Parc de projet d'extension de carrière à Saint-Julien-Molin-Molette.

Sandrine GARDET lui répond que le Parc a été tardivement informé des travaux sur le barrage du Pas de Riot. Associé au stade du lancement des travaux, le rôle de conseil du Parc a été inopérant. Pour les travaux sur le barrage du gouffre d'Enfer, le Parc a demandé à être associé en amont sur les travaux qui vont être réalisés par Saint Etienne Métropole.

Pour le PAEN Gier, le Parc réalise l'animation de ce programme depuis neuf ans. Lorsqu'il s'est agi de prioriser les actions à mener par le Parc en 2016, les élus du Bureau du Parc ont souhaité que le Parc se désengage progressivement de l'animation du PAEN GIER notamment pour pouvoir lancer des réflexions visant à élaborer un nouveau PAEN côté rhodanien. Le Département de la Loire nous a dans le même temps fait comprendre que notre travail ne le satisfaisait pas totalement désormais. La Chambre d'Agriculture de la Loire sera le nouvel opérateur en charge de l'animation du PAEN Gier ainsi que l'a décidé le Département de la Loire, le Parc restera cependant associé.

Pour le PAEN sur la côtière rhodanienne, une rencontre a eu lieu avec Chantal BROSSE, vice-présidente en charge de l'agriculture au Département de la Loire. Le Parc attend désormais qu'un appel à partenariat soit lancé par le Département de la Loire à ce sujet pour se positionner. Cela laisse le temps d'échanger avec les Collectivités et la Chambre d'Agriculture sur ce projet. De plus, la partie Rhône n'est pas prête pour l'instant du fait notamment de la fusion entre la Communauté de communes de la Région de Condrieu et Vienne Agglomération.

Sandrine GARDET précise, par ailleurs, que la ligne « PAEN – côtière rhodanienne » sur le tableau de programmation 2018 n'est inscrite qu'à titre prévisionnel. Il ne s'agit pas d'un plan de financement définitif et il pourra donc évoluer. Nous sommes bien conscients que les subventions envisagées ne sont acquises qu'une fois votées.

Sur la carrière, le Parc du Pilat fait partie de la Commission de suivi de site. Lorsque le Parc a été saisi pour avis pour se prononcer en réunion de PPA sur le projet de Déclaration d'intérêt général emportant



mise en compatibilité immédiate du POS ou PLU pour l'extension de la carrière, nous avons heureusement eu le temps de réunir le Bureau pour avoir un avis politique. Le Parc est la seule collectivité avec la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette à avoir délibéré sur ce sujet avant la réunion de PPA. Le Bureau a rendu un avis défavorable à l'unanimité. Elle informe que demain se tient une réunion de la Commission de suivi de site à laquelle le Parc sera représenté.

Sur l'axe 2, sont prévus :

- Mise en place d'une seconde voiture en autopartage et appui au développement de l'usage d'un vélo à assistance électrique / devenir de la mission mobilité dans Tepos
- Développement de nouvelles modalités de financement de l'entretien des chemins sur le territoire du Parc
- Bouclage du plan de financement de la seconde tranche de travaux à l'Ermitage de Ste Croix en Jarez
- Mise en route d'une nouvelle programmation culturelle 2018
- Travail de captation des savoir-faire passementiers

Anne de BEAUMONT demande ce qu'il en est pour la mission Mobilité Durable, et l'usage du vélo, car la Commission Mobilité ne se réunit plus alors même que cette thématique était portée par les élus de cette commission et que le Parc faisait preuve d'exemplarité sur le sujet. A. de BEAUMONT regrette que la mobilité ne soit plus un axe fort.

Sandrine GARDET répond que le projet vélo est géré sur le plan touristique via le dispositif du Pôle de Pleine Nature qui est suivi par un Comité de pilotage dédié. L'offre touristique vélo a d'ailleurs fait l'objet d'un état des lieux des parcours existants qui fait l'objet d'un suivi par le Groupe de travail Itinéraires Vélo. Il est donc nécessaire de diversifier l'offre.

Par ailleurs, en lien avec ALEC42, il est envisagé de travailler en direction du public d'habitants à une action de promotion de l'usage du vélo à assistance électrique.

Depuis le transfert de la mission mobilité du Parc à ALEC 42, cette dernière s'exerce à l'échelle du périmètre TEPOS, ainsi la gouvernance de cette mission s'organise-t-elle à cette échelle. Le prochain séminaire TEPOS aura lieu le 19 décembre et aura notamment pour thème : la mobilité.

Bernard SOUTRENON ajoute que le Groupe de travail Mobilité du Parc n'a pas beaucoup de succès auprès des élus du Parc, c'est pourquoi il a été peu réuni. Pour lui, les Communautés de communes, en lien avec les Communes, doivent s'emparer de cette problématique.

Sandrine GARDET précise que les intercommunalités du Pilat sont de plus en plus présentes sur la question de la mobilité.

Sur l'axe 3 :

- Réflexion en matière de stratégie territoriale alimentaire en lien avec la Fédération des Parcs
- Détermination des suites à donner pour l'animation de la Charte Forestière de Territoire / Relancer une dynamique locale sur le bois énergie
- Définition des modalités de travail dans le domaine touristique avec Vienne Condrieu Agglomération et son office de tourisme
- Stabilisation du dispositif de « financement participatif version Pilat »

Anne de BEAUMONT évoque le film *L'intelligence des arbres* qui a été diffusé à Saint Etienne et pourrait être un véritable outil d'animation sur un territoire riche de cette sylviculture.

Charles ZILLIOX répond que le film est tiré d'un livre qui lui aussi est très intéressant. Ce film a par ailleurs déjà fait l'objet d'une diffusion à Pélussin. Il révèle que les arbres se parlent entre eux et qu'il existe des interactions.

Il note l'idée proposée par Anne de Beaumont et suggère que cette idée soit débattue en Comité de pilotage de la Charte Forestière.

Sur l'axe 4 :

- Organisation du congrès des Parcs naturels régionaux de France (10 et 11 octobre 2018)
- Evaluation à mi-parcours de la Charte (objectif : 1 rendu mi 2019)
- Contribution au projet Happi Montana (PIA Territoire d'innovation de grande ambition) piloté par MACEO à l'échelle du Massif central
- Développement d'une stratégie de coopération dans le cadre du programme LEADER

Sur l'axe 5 :

- Stabilisation du nouveau modèle des Rendez-vous de mon Parc (concept des apéro-bavards, des rendez-vous au jardin ? Ouverture aux autres partenaires ?)
- Recherche de nouveaux partenaires privés pour mener à bien les projets du Parc (et maintien/entretien de ses partenariats) en matière d'éducation ou autres

Stéphane HEYRAUD demande si les élus doivent se prononcer sur le document entier ou uniquement sur la présentation qui vient d'être faite.

Michèle PEREZ explique que c'est sur l'ensemble du document qui a été préalablement envoyé à chacun qu'il faut se prononcer.

Sandrine GARDET ajoute qu'en plus du prévisionnel d'activités transmis à tous les membres du Comité syndical, le tableau de programmation financière prévisionnelle a également été communiqué. Les plans de financements des différentes actions y figurant ne sont pas définitifs et le seront une fois que les subventions demandées auront été votées par chaque financeur sollicité. C'est un programme prévisionnel qui évolue au fil de l'année.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le prévisionnel d'activités 2018, par 52 voix pour et 20 abstentions.

## **6 – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2018**

A la demande de Michèle PEREZ, Emmanuel MANDON et Marie VIDAL présentent les orientations budgétaires soumises à débat.

Dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires s'impose aux collectivités et autres établissements publics. Il s'agit d'une étape essentielle du cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Le rapport d'orientations budgétaires, sur lequel s'appuie le débat, permet de rendre compte de la gestion de la structure (analyse rétrospective) et de proposer les orientations principales de l'exercice à venir.

Il s'agit d'informer les élus sur la situation économique et financière de la structure afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales et vient modifier le Code Général des Collectivités Territoriales. Désormais, la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est obligatoire et constitue le support du débat d'orientation budgétaire. Il fait l'objet d'une publication (site Internet, affichage) par tous moyens permettant au public d'être informé de son contenu et doit être transmis au contrôle de légalité de la préfecture.

Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif support du DOB, sera formalisée par la prise d'acte : une délibération spécifique s'impose.

L'esquisse du Budget Primitif 2018 sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité syndical. Cette esquisse sera, ainsi que le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, construite sur la base des orientations budgétaires débattues aujourd'hui.

Le budget du Parc comprend deux volets bien distincts mais regroupés au sein d'une seule et unique maquette budgétaire. Les orientations budgétaires pour 2018, portent essentiellement sur le volet statutaire du budget du Parc, le volet « programmes » étant budgétisé au fur et à mesure de l'année en fonction de l'attribution des subventions sollicitées auprès des différents partenaires.

En effet, le Parc ne perçoit pas de recettes fiscales, les recettes fixes proviennent principalement de la participation statutaire de ses membres. Une grande partie des recettes variables est issue du programme d'actions. Or, les règles de la comptabilité publique imposent un autofinancement à hauteur de 20% en investissement, et en proportions variables en fonctionnement, qui est à puiser dans les fonds propres du Parc.

Le Parc doit donc être en capacité de mobiliser ses partenaires pour capter les subventions nécessaires, et ainsi obtenir des financements pour que le Parc ne se trouve limité dans ses actions, concourant à la mise en œuvre de la Charte.

## **Le volet statutaire**

### **EN RECETTES**

#### **Les recettes de fonctionnement :**

Les participations des membres du Syndicat Mixte sont basées sur les statuts approuvés par arrêté préfectoral du 20 décembre 2012 et adoptés par tous les membres du syndicat mixte lors de la procédure de révision de la Charte.

La participation de base est de 0,60 € par habitant. La clé de répartition est fixée par les statuts de la manière suivante :

Territoire du Parc :

Commune qui n'adhère pas à un groupement qui adhère au Parc	Commune qui adhère à un groupement qui adhère au Parc	Groupement adhérent au Parc *
3,5 fois la participation de base	0,5 fois la participation de base	3 fois la participation de base

\* La population prise en compte est celle des communes du collège du territoire.

#### Villes-Portes :

Ville porte qui n'adhère pas à un groupement qui adhère au Parc	Ville porte qui adhère à un groupement qui adhère au Parc	Groupement adhérent au Parc *
1 fois la participation de base	0.05 fois la participation de base	0,95 fois la participation de base

\* La population prise en compte est celle des villes du collège des villes-portes.

La participation Départements (Loire et Rhône) correspond à 10 fois la participation de base. La population prise en compte est celle des communes du collège du territoire situées dans chacun des deux départements.

La participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes correspond à 60% du montant des participations sur la base de 985 320 € (année 2013 fixé comme année de référence dans les statuts).

**Le détail des participations prévisionnelles (basé sur les participations perçus en 2017) figure dans le tableau joint en annexe. Des variations pourront intervenir en raison de l'évolution de la population.**

La baisse constatée pour les communes rurales s'explique par la prise en charge d'une partie de la participation de la commune de Saint-Romain-en-Gal, par la nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion entre ViennAgglo et la Communauté de communes de la Région de Condrieu : Vienne Condrieu Agglomération qui sera créée au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La participation prévisionnelle du Ministère de la Transition Ecologique Solidaire est de 100 000 €. L'Etat (DREAL Auvergne Rhône Alpes) a souhaité formaliser cette participation à la signature d'une convention triennale (signature intervenue en 2017).

Les autres recettes prévues pour l'année 2018 proviennent :

- Des atténuations de charge sur les salaires versées par :
  - l'association IPAMAC, dans le cadre de la mise à disposition de Jean-Paul Guérin à hauteur de 60% de son temps d'emploi afin d'assurer les fonctions de secrétaire général de cette structure (*montant estimé à 46 539€*),
  - la Maison du Tourisme, dans le cadre de la mise à disposition de Jean-Paul Guérin à hauteur de 40% de son temps d'emploi afin d'assurer les fonctions de Directeur de la structure (*montant estimé à 31 026€*).
  - l'Agence de Services et de Paiement, dans le cadre du dispositif des emplois aidés (*montant estimé de 15 035.27€*).

S'agissant du dispositif des emplois aidés : le gouvernement a annoncé au mois de septembre, que seulement 200 000 contrats aidés seraient financés pour l'année 2018 (contre 460 000 en 2016 et 320 000 en 2017). Cette répartition des contrats aidés s'effectuera selon des priorités d'action bien identifiées, à savoir :

- **les publics prioritaires** : les jeunes en insertion et les chômeurs de longue durée ;
- **les secteurs prioritaires** : l'urgence sanitaire et sociale (pour laquelle le volume de contrats aidés sera maintenu) et l'accompagnement des enfants handicapés en milieu scolaire ;
- **des zones géographiques prioritaires** : les communes rurales et les Outre-mer, qui bénéficieront d'un nombre de contrats aidés comparable à 2017.

Aussi, le Parc du Pilat ne semble plus pouvoir bénéficier d'un tel dispositif, qui lui permettait jusque-là de financer en partie, 8 postes d'agents d'entretien de la nature et un poste d'agent d'entretien de la Maison du Parc. La somme versée par l'ASP de 15 035.27 € a été calculée en fonction de la durée restante de chacun des contrats en cours : 6 agents concernés pour les postes d'entretien de la nature (2 ont déjà terminé leur contrat en cette fin d'année 2017), dont les départs s'échelonnent entre février et fin juillet.

Pour la personne en charge de l'entretien de la Maison du Parc, il est envisagé, une fois son contrat terminé de lui proposer un CDD de droit public pour une durée d'un an, (et non pas une titularisation, étant observé le manque de lisibilité sur l'avenir en ce qui concerne les recettes de fonctionnement, comme c'était le cas pour l'agent qui occupait cet emploi auparavant et qui est parti à la retraite au début de l'année 2017).

Il convient donc de s'interroger sur les conditions du maintien des équipes d'entretien de la nature qui permettent :

- l'entretien de 1 100 km de sentiers de randonnée sur le territoire du Parc pour le compte du Parc ou celui des Communes
- la pose de signalétique sur les sentiers et la pose des RIS
- l'entretien du jardin de la Maison du Parc et de différents sites naturels pour le compte du Parc ou des Communes et Intercommunalités à la demande

**Une réflexion a été enclenchée au sein des services du Parc à ce sujet. Actuellement, le Parc du Pilat dépense, une fois les aides de l'Etat déduites, la somme annuelle de 53 000 euros pour financer ces postes (salaires et repas). Dans l'hypothèse, où trois personnes (le minimum pour avoir un service acceptable) seraient recrutées en CDD à temps plein pour intervenir sur les deux équipes, le Parc devrait déboursier 30 000 euros supplémentaires par an à condition de ne plus prendre en charge les repas de midi de manière systématique. Il serait souhaitable de maintenir la vocation « sociale » de ces postes. Des publics éloignés de l'emploi seraient donc ciblés pour des CDD.**

Mais il reste la nécessité de trouver les 30 000 euros manquants.

Une autre solution envisagée serait de faire appel à des entreprises d'insertion qui viendraient effectuer des prestations similaires aux missions assurées par les agents d'entretien de la nature et encadrées par le Parc par les deux éco-gardes titulaires de la fonction publique territoriale. Le Parc utiliserait alors son enveloppe annuelle de 53 000 euros pour financer ces journées de prestation à laquelle pourrait s'ajouter la somme d'environ 15 000 € correspondant aux dépenses de fonctionnement autres générées par l'usage des équipements utilisés par les équipes qui ne le seraient plus considérant que les entreprises viendraient avec leurs propres équipements). Cette deuxième hypothèse limiterait de moitié

la capacité du Parc à entretenir et restaurer le réseau de sentiers. Ce service perdrait réactivité et souplesse d'intervention.

Pascal ARNAUD, responsable de la cellule technique et notamment des équipes d'entretien de la nature apporte des précisions quant aux missions exercées par les équipes. Il est également précisé qu'actuellement, sur les 1700 km de sentiers de randonnée recensés sur le territoire du Parc, 600 km sont entretenus par les Communes. Lorsque les équipes sont amenées à intervenir sur ces sentiers en boucle communale, alors le repas des équipes est pris en charge pour 2 jours. Au-delà, une participation financière est demandée à la Commune mais il est très rare que les interventions des équipes soient sollicitées plus de 2 jours de travail.

Sandrine GARDET ajoute que pour financer les équipes, le Parc peut faire appel à l'enveloppe dont il dispose dans le cadre de la convention d'objectifs avec la Région, sous réserve que la Région soit d'accord. Certains travaux pourraient également être requalifiés en section d'investissement, où il est plus facile de solliciter des subventions. Une rencontre est prévue avec le comptable public pour voir quels types de travaux pourraient être payés en section d'investissement. Il pourrait aussi être envisagé de solliciter une participation supplémentaire des Communes.

Christiane JURY fait part de l'organisation mise en œuvre sur le Département du Rhône pour l'entretien de ces sentiers. Il est fait appel à Rhône Insertion Environnement qui fait intervenir une équipe de 5 à 6 personnes. Cette prestation est payée par les Communes. Aussi considère-t-elle qu'une participation des Communes pourrait s'envisager.

Bernard SOUTRENON demande s'il ne serait pas possible de mutualiser des moyens avec des Communes par exemple, pour réaliser l'entretien des chemins.

Charles ZILLIOX lui répond que cela ne réglerait pas le problème du financement du service. Au regard du service apporté aujourd'hui, il considère qu'il est indispensable de le maintenir. Pour ce faire, il faut trouver des moyens. Il ne lui semble pas inenvisageable de solliciter la participation des Communes.

Bernard SOUTRENON demande que des précisions lui soient apportées sur les astérisques qui figurent sur le tableau des participations.

Marie VIDAL répond que ces astérisques précisent que le montant des participations ne tient pas compte des variations de la population à intervenir pour 2018. Le chiffre donné correspond à la somme réellement perçue en 2017 (qui tient compte de l'évolution de la population au cours de cette année passée).

Anne DROIN ajoute que le travail actuellement réalisé par les équipes d'entretien du Parc ne pourra être fait par les équipes techniques de la Commune.

Pierre SCHMELZLE intervient dans le même sens pour dire que c'est un travail très utile qui ne pourra être réalisé par le service technique de la Commune.

Stéphane HEYRAUD prend la parole pour préciser que ce service doit être poursuivi par le Parc. Une économie peut être réalisée sur un autre poste de dépenses. Au vu du tableau prévisionnel présenté et du nombre d'actions, il semble peut-être possible de faire des économies en réduisant le nombre d'actions. Il suggère notamment de diminuer le service apporté en matière d'urbanisme.

Sandrine GARDET répond que ce service correspond au travail de deux agents fonctionnaires territoriaux qui comme la plupart des fonctionnaires territoriaux du Parc peuvent difficilement se convertir en agent d'équipe d'entretien de la nature, cette option ayant déjà été étudiée en interne. Il reste possible de supprimer des postes de fonctionnaires territoriaux en les mettant à disposition du CDG mais tant qu'ils n'ont pas trouver d'autres postes, ils continueront d'être payés par le Parc.

Charles ZILLIOX affirme que des économies ont été faites sur plusieurs postes et il y a plein de choses qui ne sont déjà plus faites. Si la capacité d'actions du Parc est encore réduite alors c'est la question de l'existence et du maintien du Parc qui se pose.

Stéphane HEYRAUD demande si le débat d'orientations budgétaires va porter uniquement sur la question des personnels en contrat aidé.

Marie VIDAL et Emmanuel MANDON poursuivent la présentation des orientations budgétaires en évoquant les autres recettes prévisionnelles en fonctionnement pour :

- L'Europe, dans le cadre du programme LEADER, contribue à hauteur de 54 280 € au volet statutaire, permettant ainsi de financer une partie des salaires des deux agents qui assurent l'animation (à hauteur de 40% d'un ETP) et la gestion (à hauteur de 67,5% d'un ETP) de ce dispositif. Ce montant est inférieur à celui prévu en 2017 car le temps financé de l'animateur était de 50% contre 40% en 2018.
- Des redevances versées par les structures hébergées à la Maison du Parc : l'association IPAMAC, l'antenne Rhône Alpes du Conservatoire Botanique National du Massif Central et Camino Aventure pour un montant estimé à 11 000 €.
- D'autres produits de gestion courante tels que des remboursements d'assurance, de repas des équipes ou de frais divers pour un montant estimé de 15 000 €.
- De la vente de documentation et de remboursements de frais d'affranchissement et de photocopies pour un montant estimé à 20 000 €.

#### **Les recettes d'investissement :**

Les recettes de FCTVA sont plus élevées qu'en 2017. En effet, la somme perçue en 2018 correspond aux dépenses effectuées au cours de l'année 2016 : 1<sup>ère</sup> tranche des travaux à l'Ermitage de Père chartreux dont le Parc est propriétaire sur la commune de Sainte-Croix-en-Jarez et achat de deux véhicules.

Les recettes proviennent également de l'amortissement pour un montant net en 2018 de 47 095 € (différence pour les amortissements entre les montants des dépenses et des recettes d'investissement).

## **EN DEPENSES**

#### **Les dépenses de fonctionnement :**

Les sommes prévues pour les **charges à caractère général** sont maintenues à un niveau stable par rapport à l'année 2017 et les montants sont inscrits pour correspondre aux dépenses effectivement réalisées les années précédentes. Du fait de la stagnation voire de la baisse des recettes, il est nécessaire de contenir au mieux les dépenses de fonctionnement sur lesquelles le Parc peut avoir une marge de manœuvre, à savoir les charges à caractère général.

Lors du Bureau du Parc du 11 octobre, le Parc du Pilat a décidé d'adhérer au groupement d'achat d'énergie du SIEL, à compter de 2019, lui permettant de réduire les dépenses en matière d'électricité. Il conviendra aussi de s'interroger sur d'autres mutualisations pour réaliser des achats groupés. Les contrats d'assurance donneront lieu à des consultations afin d'optimiser les coûts.

Le remplacement des véhicules anciens peut aussi limiter les frais d'entretien du matériel roulant qui peuvent être importants.

Concernant les participations à des dispositifs ou structures, en 2017, la convention quinquennale a été renouvelée avec le Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre, afin de poursuivre le soutien financier du Parc. Cette contribution financière s'élève à 8 000 € par an pour la période 2017-2021.

En 2017, a eu lieu le démarrage en année pleine de l'animation globale des dispositifs « Pôle de Pleine nature Massif Central » dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER en Massif Central et du dispositif « Stations Vallées Pôle de Nature » de la Région Auvergne Rhône Alpes. Cette animation est assurée par la Maison du Tourisme qui met à disposition du Parc un de ses agents à hauteur de 60% de son temps d'emploi depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016 et ce pour une durée de 3 ans. Ce temps d'animation est financé à hauteur de 70% par le FEDER et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le Parc doit donc apporter 30% d'autofinancement soit 7 284€ pour 2018.

Enfin, il convient de conserver une capacité minimale d'autofinancement des actions qui seraient menées en 2018 dans le cadre notamment de la convention d'objectifs avec la Région et dont le Parc du Pilat est maître d'ouvrage :

- un appui sur l'interprétation et la valorisation du patrimoine textile de Jonzieux et de la vallée du Dorlay ;
- la définition des modalités d'un concours visant à faire émerger des débouchés innovants pour le Sapin du Pilat ;
- la mise en œuvre de la formation « Vivre honorablement de son métier » dans le cadre de l'accompagnement collectif sur la vallée du Dorlay ;
- le guide des Rendez-vous de Mon Parc 2018
- l'organisation du Congrès des Parcs 2018

Toutes ces actions représentent un autofinancement d'un montant total de 10 035 €.

Le montant inscrit à titre prévisionnel au **chapitre 012 – Charges de personnel** est moins élevé que celui prévu en 2017 : 1 391 703€ en 2017 contre 1 337 209€ pour l'année 2018. Les dépenses de personnel liées à la rémunération des personnes en contrat aidé diminuent nettement du fait de la probable disparition de ce dispositif. Dans le même temps, et comme vu plus haut, les recettes perçues en atténuation de charges diminueront en fonction, elles aussi.

Pour le personnel statutaire, le montant global des salaires (rémunération et charges) diminue pour passer de 1 314 930€ (calculé à titre prévisionnel en 2017) à 1 305 266€, ce qui s'explique par différentes raisons :



- le départ à la retraite d'un agent à la fin du mois de juillet 2018. Il est à noter que cet agent ne sera pas remplacé.
- le coût estimé du poste de Responsable du Pôle Moyens Généraux, qui était basé en 2017 sur le coût du poste de la Directrice adjointe. Les prévisions pour 2018 ont donc été calculées en s'appuyant sur la situation réelle de l'agent qui occupe le poste.
- la somme affectée pour l'agent en charge de l'entretien technique de la Maison du Parc. Cet agent est actuellement en contrat aidé jusqu'à la fin du mois de février 2018. Ce dispositif prenant fin, il est envisagé de le recruter en CDD. Le coût estimé à compter de mars 2018 est donc moins important que celui de 2017 qui correspondait à une année pleine, pour l'agent qui occupait précédemment ce poste
- un agent pour lequel le coût avait été estimé, pour l'année 2017, en fonction d'une quotité de travail à 100% et qui travaille désormais à temps partiel à hauteur de 90%.

Il faut également noter que le Parc du Pilat connaît un taux d'absentéisme global pour raisons médicales relativement bas (2,65% pour l'année 2016). Les agents en arrêt maladie ne sont, par ailleurs, pas remplacés pour éviter un éventuel surcoût en matière de dépenses de personnel.

En revanche, les dépenses de personnel subissent les effets du GVT (Glissement vieillesse technicité) qui s'opèrent en raison de la progression dans la carrière des agents : avancement d'échelons et de grades.

Par ailleurs, deux agents qui travaillent actuellement à temps partiel ont demandé à modifier leur temps de travail : de 90 à 100% et de 80 à 90% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il convient donc de prévoir les montants correspondants (salaires + charges).

En matière de gestion de la masse salariale, il convient de souligner les dispositions législatives, au niveau national décidées récemment, qui seront mises en œuvre dès 2018 : le gel du point d'indice, le rétablissement du jour de carence et le report d'un an de la poursuite du plan de revalorisation des carrières des fonctionnaires (PPCR).

Pour rappel, tous les agents relevant de l'équipe statutaire sont titulaires de la fonction publique territoriale.

Concernant les **subventions**, celle versée au Comité des œuvres sociales (CGOS) se maintient à hauteur de 2 000€ et il est proposé de reconduire une subvention de 500€ qui serait versée à l'association des Amis du Parc, dans le cadre d'une convention de partenariat signée entre le Parc et l'association.

Par ailleurs, il est proposé de reconduire en 2018 le soutien apporté à ALEC 42 dans le cadre de la convention tripartite signée entre cette association, le Parc du Pilat et Saint Etienne Métropole. Le montant pour 2018 serait identique à celui versé en 2017 soit 6 736€.

Une subvention annuelle de 3 000 € est également versée à l'Agence d'Urbanisme de la région stéphanoise (EPURES), dans le cadre de la convention signée pour une durée de 5 ans depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 relative à la base de données d'occupation du sol SPOT Thema.

Concernant la Maison du Tourisme, la subvention versée par le Parc est calculée sur une base identique à celle des années antérieures. Conformément aux modalités prévues dans la convention de

partenariat entre le Parc du Pilat et l'association, la mise à disposition contre remboursement de Jean-Paul Guérin est traduite budgétairement dans le cadre de la subvention de fonctionnement versée annuellement par le Parc. Il est rappelé par ailleurs que depuis l'exercice 2016, la subvention versée à la Maison du Tourisme a été augmentée de 12 000€, ce montant étant destiné à la réalisation d'une édition type Guide pratique. Cette édition était, sur les exercices précédents, payée par le Parc sur le compte 011 Charges à caractère général.

Le remboursement des intérêts d'**emprunts** diminue. Cela concerne les deux emprunts actuellement en cours : celui contracté pour les travaux à la Maison du Parc (5<sup>ème</sup> année de remboursement sur les 15 contractées) et celui de la voirie forestière du Bessat (dernière année de remboursement de cet emprunt contracté en 1988). En 2019, il restera donc uniquement les intérêts de l'emprunt concernant la Maison du Parc.

Sébastien LEGRIS demande ce qu'il en est du détail des subventions de fonctionnement versées par le Parc et si concernant les équipes d'entretien de la nature, une somme a été prévue par le Parc au niveau des charges de personnel.

Emmanuel MANDON répond qu'il s'agit des subventions au CGOS, à EPURES pour Spot Thema, à la Maison du Tourisme et à ALEC42 pour la Mission mobilité.

Marie VIDAL précise qu'au niveau des charges de personnel, une somme a été provisionnée pour une éventuelle embauche de personnes en CDD en fonction des crédits disponibles pour le Parc.

### **Les dépenses d'investissement :**

En 2018, sont envisagées au titre des dépenses d'investissement :

- la poursuite du renouvellement du matériel informatique, à hauteur de 10 000€ maximum et l'achat de petit matériel pour un montant estimé de 5 000€
- une somme a été provisionnée pour d'éventuels travaux de réparation payables en section d'investissement
- l'autofinancement sur les programmes suivants :
  - la valorisation du site des Crêts (gestion fréquentation – aménagement - signalétique)
  - l'achat d'un broyeur de végétaux sur chenille (sous réserve du maintien d'une équipe d'entretien de la nature en régie)
  - la mise à disposition de Relais Information Service dans les communes
  - le support d'interprétation dans le cadre du projet de valorisation et d'interprétation de la vallée du Dorlay
  - les études portant sur la scénographie de la Maison du Châtelet
  - le projet visant à favoriser l'accès à tous aux patrimoines et activités du Pilat (travaux sur la tourbière de Gimel,...)

\*\*\*\*\*

### **CONCLUSION GENERALE :**

Les orientations budgétaires 2018 sont en baisse par rapport au prévisionnel 2017 de 88 977 € :

Cette diminution s'explique par :

- une baisse en dépenses de fonctionnement pour les charges de personnel et notamment en raison de la fin annoncée du dispositif des contrats aidés. On retrouve la même baisse en

recettes de fonctionnement en ce qui concerne les recettes perçues à ce titre, pour le remboursement d'une partie des salaires ;

- une baisse de 9 123€ de la participation versée par LEADER sur le poste d'animateur du programme ;
- une baisse de 22 974€ en fonctionnement et en investissement lié à l'amortissement. En revanche, les recettes provenant du FCTVA augmentent du fait des travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche à la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez. Il est également possible de percevoir, depuis la loi de finances pour 2016, le FCTVA sur certaines dépenses de fonctionnement d'entretien des bâtiments publics.

Afin d'améliorer sa capacité d'autofinancement, et face à une stagnation voire une tendance à la baisse de ses recettes de fonctionnement. Sans cette capacité à dégager une marge suffisante, le Parc se trouve alors limité dans ses actions et de plus en plus confronté à l'effet ciseau.

Le Parc du Pilat doit pouvoir contenir les dépenses courantes de fonctionnement ou trouver de nouvelles recettes pour financer ses programmes, comme le recours à des fonds privés. Un suivi financier rigoureux a déjà été mis en place, comme en témoigne le non recours à la ligne de trésorerie pour l'exercice 2017 tout comme en 2016. Une inscription des dépenses et des recettes au fur et à mesure et au plus près de la réalité est également mise en œuvre.

## Le volet « Programme »

En préambule, il convient de rappeler que le montant du budget consacré aux actions varie en fonction des cycles liés au rythme de vie des actions et des programmes financiers. Certaines années voient de nombreuses actions se solder, d'autres sont davantage consacrées à la conception de projets et à la recherche de financements.

Le programme prévisionnel pour 2018 est articulé principalement autour :

- De dispositifs contractuels régionaux :
  - La convention d'objectifs approuvée par la Région en octobre 2015
  - Le contrat corridors biologiques Grand Pilat signé en juin 2014
  - Le contrat Pôle de Nature signé en octobre 2016
- De financements européens : programme Leader, crédits FEADER et FEDER
- De la convention signée avec le Département de la Loire
- De la participation de l'Etat à hauteur de 20 000€ pour le poste en lien avec l'animation de l'observatoire de la biodiversité.

Le Parc développe, par ailleurs, sa capacité à trouver de nouvelles sources de financement en répondant à des appels à partenariat lancés par le Département de la Loire, ou des appels à manifestation d'intérêt de l'Etat comme celui portant sur l'atlas de la biodiversité communale.

Autre exemple, en 2017, le Parc s'est engagé aux côtés de Macéo (association des acteurs publics et privés du Massif Central), pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoire d'innovation de grande ambition ».

La recherche de Mécènes a été engagée en 2017 avec notamment un appui par un financement de l'ASSE Cœur Vert de 5 000 € pour le Programme Education au Territoire 2017-2018, ainsi qu'un appui en compétence de la part des Fédérations des Chasseurs pour ce même programme d'éducation.

Ces différentes sources de financements sont présentées dans le tableau du programme d'actions 2018, joint en annexe.

Pour la partie programmes, les recettes sont inscrites au fur et à mesure de la réception des arrêtés attributifs de subvention.

Les postes de chargés de mission financés pour l'année 2018 sur ce volet opérationnel permettent d'assurer l'animation et la mise en œuvre des projets inscrits dans ce cadre.

Il s'agit des chargés de mission suivants :

Intitulé	Nombre de chargés de mission	Durée/date de fin	Taux de financement
Animation agroécologie	1 (temps partiel à 90%)	Animatrice titulaire de la fonction publique territoriale	90%
Animation des sites Natura 2000	1	Contrat d'un an à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2018 ( <i>reconduction possible</i> )	100%
Observatoire participatif de la Biodiversité	1	Poste mutualisé pour certaines missions avec le CPIE des Monts du Pilat Fin du contrat 6 juillet 2018 ( <i>reconduction possible</i> )	100%
Animation de la Charte Forestière de Territoire	1	Fin du contrat le 30 avril 2018 puis recrutement de cet agent par IPAMAC pour une durée d'un an avec mise à disposition à hauteur de 50% sous forme de prestations pour le Parc.	90%

Après en avoir débattu, le Comité syndical, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2018.

#### **7 – ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU BUREAU POUR LE COLLEGE DU TERRITOIRE DES MONTS DU PILAT**

Michèle PEREZ indique que Michel BASTIEN, représentant du territoire des Monts du Pilat au Bureau du Parc a donné sa démission de ses différentes fonctions électives par courrier en date du 7 septembre 2017.

Pour rappel, en ce qui concerne le Collège du territoire, les délégués au syndicat mixte de chaque unité géographique du territoire désignent des représentants au Bureau pour les différents secteurs. Le territoire des Monts du Pilat est représenté par 17 délégués au Comité Syndical (9 délégués de la Communauté de Communes et 8 délégués des communes) et 4 membres au Bureau.

Les statuts du Syndicat mixte du Parc prévoient que des élections partielles permettent de pourvoir au remplacement des membres démissionnaires.

Dès lors, il convient d'élire un nouveau membre du Bureau, en remplacement de Michel BASTIEN, pour siéger aux côtés de Michèle MONCHOVET, Bernard SOUTRENON et Pierre SCHMELZLE. Les candidatures doivent être déposées au siège du syndicat mixte, au plus tard 15 jours avant l'élection, soit le 22 novembre 2017.

Cette élection doit se faire à bulletins secrets à la majorité absolue pour le premier tour, et relative pour le second tour.

Au vu des candidatures reçues par le Parc du Pilat, le collège du territoire des Monts du Pilat est appelé à procéder à l'élection d'un nouveau membre pour le Bureau.

A la demande de Michèle PEREZ, Bernard SOUTRENON informe des résultats du vote qui s'est tenu en début de séance :

<b>Collège du territoire – secteur de la Région de Condrieu</b>	
<b>Nombre de poste à pourvoir au Bureau : 1</b>	
	Nombre d'inscrits : 17 Nombre de votants : 13 Nombre de bulletins exprimés : 13
<b>Liste des candidats</b>	<b>Nombre de voix obtenues</b>
Hervé BERNARD	<b>13</b>

Hervé BERNARD est élu au Bureau du Parc. Michèle PEREZ le félicite pour cette élection et l'ensemble du Conseil syndical applaudit Hervé BERNARD.

#### **8 – AVANCEMENT DE GRADE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Michèle PEREZ présente le rapport concernant l'avancement de grade pour un salarié du Parc et la modification du tableau des effectifs en conséquence.

Le décret n°2017-715 du 2 mai 2017 a supprimé les quotas pour les avancements des agents de catégorie C de l'échelle C1 vers C2.

Suite aux avis favorables du Comité Technique Intercommunal en date du 20 septembre 2017 et de la Commission Administrative Paritaire en date du 18 octobre, la Présidente du Parc propose, aux membres du Conseil Syndical, de permettre à un agent qui remplit les conditions pour passer du grade d'adjoint technique territorial à adjoint technique territorial principal de 2<sup>e</sup> classe, de bénéficier de cet avancement de grade.

Le surcoût mensuel pour le Parc du Pilat s'élève à 65,95 euros (salaires et charges).

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la création du poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>e</sup> classe, avec effet en date du 1<sup>er</sup> décembre 2017 et supprime le poste d'adjoint technique territorial à compter du 31 décembre 2017.

## **9 – APPROBATION DU PLAN DE FORMATION MUTUALISE DE LA LOIRE 2018-2020**

Michèle PEREZ demande à Marie VIDAL de présenter ce rapport concernant le Plan de Formation du personnel du Parc.

Il est rappelé aux membres du Comité Syndical, la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan va traduire pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs, il hiérarchisera ces besoins en fonction des capacités financières des budgets successifs concernant nos orientations politiques et ou stratégiques du développement de notre collectivité.

La loi de 2007 n'a fait que confirmer et rappeler l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité technique dont dépend la structure, qui mentionnera les actions de formation suivante :

- formations d'intégration et de professionnalisation,
- formations de perfectionnement,
- formations de préparation aux concours et examens professionnels.

Le plan de formation devra également identifier les actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur CPA.

Fort de deux expériences ayant abouti à l'élaboration de plans de formation inter-collectivités pour les années 2009-2011, 2012-2014, et 2015-2017 le CNFPT et le Centre de Gestion de la Loire ont décidé de renouveler leur partenariat pour élaborer un nouveau plan de formation 2018, 2019 et 2020 qui donne une priorité à la territorialisation des actions.

Quatre objectifs ont guidé la conduite de ce projet :

- définir un cadre permettant à l'ensemble des agents de satisfaire à leurs obligations statutaires de formation,
- identifier des besoins de formations les plus pertinents pour favoriser l'accès à la formation des agents des collectivités de moins de 50 agents,
- anticiper les besoins de compétences et donner les moyens d'un service public efficace prenant en compte l'actualité, l'évolution de l'environnement territorial et des missions assumées par les petites collectivités,
- accompagner les transformations territoriales et contribuer aux dynamiques de territoire.

Les propositions retenues qui ont été présentées à l'avis du Comité technique intercommunal reposent sur quatre axes stratégiques :

- ➔ Axe 1 : S'informer pour actualiser ses connaissances
- ➔ Axe 2 : Se professionnaliser et se perfectionner dans son cœur de métier
  - Le pilotage et le management des ressources
  - Les interventions techniques
  - Les services à la population
- ➔ Axe 3 : Promouvoir la prévention des situations à risques rencontrées en situation de travail et être acteur de la sécurité au travail
- ➔ Axe 4 : Permettre et inciter les agents à être acteurs de leurs parcours professionnels

Il est proposé aux membres du Comité Syndical :

1. d'approuver le principe de retenir pour nos agents le plan pluriannuel de formation intercollectivités validé par le Comité technique intercommunal,
2. de constater qu'en validant le plan de formation tel que ci-dessus rappelé, cela permet de remplir l'obligation rappelée par la loi du 19 février 2007 pour l'ensemble des actions de formation qu'elle prévoit :
  - intégration et professionnalisation,
  - perfectionnement,
  - préparation aux concours et examens professionnels,
3. de confirmer que le plan de formation ainsi retenu permet d'identifier des actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur Compte Personnel d'Activité (CPA).
4. d'approuver le règlement de formation selon les propositions faites, qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation dans le respect des droits et obligations applicables en matière de formation.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le principe de retenir pour nos agents le plan pluriannuel de formation intercollectivités validé par le Comité technique intercommunal,
- constate qu'en validant le plan de formation tel que ci-dessus rappelé, cela permet de remplir l'obligation rappelée par la loi du 19 février 2007 pour l'ensemble des actions de formation qu'elle prévoit :
  - a. intégration et professionnalisation,
  - b. perfectionnement,
  - c. préparation aux concours et examens professionnels,
- confirme que le plan de formation ainsi retenu permet d'identifier des actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur Compte Personnel d'Activité (CPA).
- approuve le règlement de formation selon les propositions faites surlignées dans le document joint à la présente délibération, qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation dans le respect des droits et obligations applicables en matière de formation.

## **10 – QUESTIONS DIVERSES**

Michèle PEREZ annonce qu'au vu de l'heure déjà bien avancée, le bonus relatif aux réseaux sera reporté à une prochaine réunion du comité syndical.

Elle communique aux délégués du Comité Syndical des informations concernant les prochaines réunions.

La fusion de la Communauté de communes de la Région de Condrieu et de Communauté d'agglomération du Pays Viennois sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et la nouvelle entité Vienne Condrieu Agglomération va procéder à la désignation de ses nouveaux délégués au Parc le 24 janvier prochain. Il est préférable d'attendre cette désignation pour procéder à de nouvelles délibérations que ce soit au sein du Comité syndical comme au sein du Bureau. Aussi, un comité syndical aura donc lieu le 1<sup>er</sup> février pour voter le budget primitif afin de respecter le délai de deux mois entre le débat d'orientations budgétaires et le vote du budget avec les nouveaux délégués de Vienne Condrieu Agglomération. Le délai entre le 24 janvier et le 1<sup>er</sup> février est cependant insuffisant pour que les candidats de cette nouvelle entité intéressés pour siéger au Bureau du Parc puissent se manifester. Aussi, une prochaine réunion du conseil syndical aura lieu le 15 mars pour élire les délégués au Bureau. Jusqu'à cette date, il n'y aura donc plus de réunion du Bureau du Parc.

Par ailleurs, Michèle PEREZ indique que nous sommes dans l'obligation de maintenir la date du 10 janvier pour organiser un comité syndical, dans le cas où tout ou partie des trois communes qui peut intégrer le Parc en cours de classement, suite à la loi Biodiversité et son décret d'application relatif aux Parcs pris le 10 juillet 2017, se manifeste. En effet, conformément au décret, le Conseil syndical dispose d'un délai de 6 mois après la date de parution de ce décret pour proposer le classement en PNR de ces communes.

Si aucune des trois Communes ne demande son classement en PNR alors cette réunion du comité syndical sera annulée.

Avant de conclure cette séance, Michèle PEREZ demande si les membres souhaitent poser des questions.

Anne de BEAUMONT souhaite faire part de sa déception face à un Parc qui est en perte de vitesse, qui manque de dynamisme et de lisibilité. Au prochain comité syndical, Anne de BEAUMONT demande s'il pourrait y avoir un débat programmé pour faire un bilan sur la gouvernance.

Jean-Christophe VALLUY lui répond que l'évaluation à mi-parcours de la Charte dans laquelle le Parc se lance est justement l'occasion de faire un tel bilan. Il invite les élus intéressés à se manifester auprès de lui pour participer au Groupe de travail qu'il présidera et aura pour objet le pilotage de cette évaluation.

Michèle PEREZ remercie l'ensemble des participants et leur souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.